



Biwer, le 21 septembre 2022

Le conseil communal est convoqué à la séance n°05/2022 qui aura lieu le
30 septembre 2022 à 14.00 heures à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

En séance publique

Projets

- 1) Approbation de la modification du projet relatif au renouvellement de la conduite d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbaach et Breinert (Phase 2)

Budget et comptabilité

- 2) Demande de modifications budgétaires – crédits supplémentaires
- 3) Approbation des comptes communaux de l'exercice 2021
 - a) Compte administratif
 - b) Compte de gestion
 - c) Rapport de vérification du compte administratif 2021 – prise de position du collège échevinal

Actes notariés

- 4) Approbation d'un contrat de concession d'un droit de superficie dans la zone d'activités « Grousswiss » avec la société CARSTEC SARL

Conventions et contrats

- 5) Approbation de l'avenant de la convention tripartite 2022 conclue avec ARCUS pour la maison relais
- 6) Approbation de l'avenant de la convention tripartite 2022 conclue avec ARCUS pour la crèche
- 7) Approbation d'une convention de droit de pâturage conclue avec Monsieur Eugen BISSDORFF
- 8) Approbation d'une convention concernant une servitude d'utilité publique conclue avec Monsieur Albert MEYERS
- 9) Approbation d'une convention concernant une servitude d'utilité publique conclue avec Monsieur André WEICKER-KNEPPER

Décomptes

- 10) Approbation du décompte relatif à l'aménagement de l'aire de jeux « naturno Spillplaz »
- 11) Approbation du décompte relatif à l'aménagement de conteneurs près du terrain de foot

Sylviculture

- 12) Approbation du nouveau contrat conclu avec PEFC Luxembourg asbl

Règlements communaux

- 13) Détermination des nouveaux lieux de célébration de mariages et de déclaration de partenariats civils
- 14) Confirmation de règlements temporaires de la circulation

Rapports et Divers

- 15) Syndicats intercommunaux – rapports des délégués
- 16) Divers

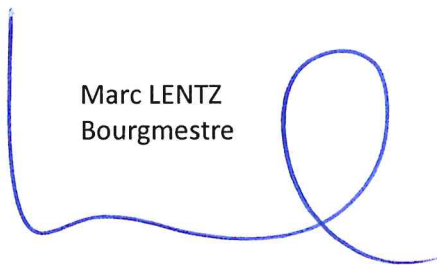
Pour des raisons organisationnelles et de gain de temps, les conseillers communaux peuvent remettre leurs questions par écrit au bourgmestre pour le 27 septembre 2022 au plus tard (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Le collège échevinal,

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



Marc LENTZ
Bourgmestre



Sylvie STEINMETZ
Marc GREIS
Echevins

